

SOCIÉTÉ DES EAUX MINÉRALES DU CAMEROUN

« SEMC »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 1.924.730.000 FCFA
Siège Social : 77 Rue du Prince Bell B.P. : 4036 Douala-Cameroun
RCCM : DLA/1979/B/06568

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 15 Mai 2018



Exercice social du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017

AU 15/05/2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil d'Administration : Mme. Aïssatou YAOU

Administrateurs M. André SIAKA

M. Guy DÉ CLERCQ

SOCIETE NATIONALE D'INVESTISSEMENT
DU CAMEROUN "S.N.I."
Représentant permanent Mme. Yvette NGBWA BALA

M. Parfait NGOE

SOCIETE ANONYME DES BRASSERIES
DU CAMEROUN "S.A.B.C."
Représentant permanent M. Emmanuel DE TAILLY

M. Michel PALU

M. Jean-Claude PALU

M. Mathurin DOUMBE EPEE

M. Gil MARTIGNAC

DIRECTION GENERALE

Directeur Général M. Emmanuel DE TAILLY

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires Cabinet PRICE WATERHOUSECOOPERS SARL CAMEROUN
B.P. 5689 DOUALA

ECA- ERNST & YOUNG CAMEROON
B.P. 4456 DOUALA

Suppléants FIDUCIAIRE AUDIT AFRIQUE - FAA

William NGWA



SOCIÉTÉ DES EAUX MINÉRALES DU CAMEROUN

« SEMC »

2

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 1.924.730.000 F.CFA
Siège social : 77 Rue du Prince Bell, BP 4036, Douala, Cameroun
RCCM : DLA/1979/B/06568



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

15 MAI 2018

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration, Rapport général des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des états financiers de synthèse de l'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2017 et clôturé le 31 décembre 2017 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 438 de l'Acte Uniforme et approbation desdites conventions ;
- Mandats d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant ;
- Mandat d'administrateur ;
- Pouvoirs pour formalités.



SOCIÉTÉ DES EAUX MINÉRALES DU CAMEROUN

« SEMC »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 1.924.730.000 F.CFA
Siège social : 77 Rue du Prince Bell, BP 4036, Douala, Cameroun
RCCM : DLA/1979/B/06568



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 15 MAI 2018

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et à vos statuts pour vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de l'activité, des perspectives d'avenir et pour vous soumettre les états financiers de synthèse de la Société de cet exercice ainsi que l'affectation du résultat.

Les Commissaires aux comptes de la Société vous donneront dans leurs rapports, toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Il sera soumis à votre approbation le renouvellement des mandats d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant ainsi que la ratification de la cooptation d'un administrateur. Enfin, nous vous informerons de la mise en place d'un programme de conformité au sein de la Société.



I. ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET ECONOMIQUE

A. CONTEXTE POLITIQUE 2017

Crise anglophone : Les populations continuent d'être victimes d'attaques à répétition. La sécurité a été renforcée et les camps d'entraînement (des sécessionnistes) sont en train d'être démantelés.

Sécurité: Avec la réduction des attaques des terroristes, la vie a peu à peu repris son cours normal à Kolofata, Mora et Maroua. Les écoles ainsi que les activités agro-pastorales ont repris.

B. CONTEXTE ÉCONOMIQUE 2017

Infrastructures de transport : Le nouveau pont sur le Wouri a été ouvert à la circulation le 3 octobre 2017, après quatre ans de travaux.

Loi de Finances 2017 : Le budget de l'Etat pour l'année 2017 était de 4.373,8 milliards de F.CFA, en augmentation de 139,1 milliards par rapport à 2016. Les prévisions de croissance du PIB ont été revues à la baisse à 3,7% contre 4,7% en 2016.

Climat des Affaires : Selon le dernier rapport « Doing Business » du Groupe Banque Mondiale, le Cameroun est classé 163^e sur 190 pays, soit une légère progression de 3 places par rapport à 2016.

Agriculture : Le prix du cacao a chuté en moyenne de 30% sur le marché international, traduisant la mauvaise santé de « l'or brun » sur le marché mondial.

SOSUCAM envisage de produire 160.000 tonnes de sucre à l'horizon 2020 contre 124.000 en 2016.

Télécommunications : L'introduction d'un droit d'accises de 2% sur le chiffre d'affaires des opérateurs de téléphonie mobile a entraîné une baisse de leur chiffre d'affaires de l'ordre de 0,5% par rapport à 2016.

Marché des boissons : Le commerce illicite fait perdre au secteur brassicole plus de 300.000 hectolitres de ventes. Grâce au projet HALCOMI (HALTe au COMMerce Illicite), la Direction générale des Douanes a saisi plus de 2.000 packs de boissons au 4^e trimestre 2017.

C. CONTEXTE POLITIQUE ET ECONOMIQUE 2018

Remaniement du Gouvernement: Le Président de la République a procédé le 2 mars 2018 à un remaniement du Gouvernement.

Elections : Près de 10.000 conseillers municipaux ont été appelés aux urnes le 25 mars 2018 pour élire les sénateurs. Le SDF a remporté les 7 sièges de la région du Nord-Ouest et le RDPC a remporté la totalité des 63 sièges des 9 autres régions. Les 30 sénateurs qui seront nommés par décret du Président de la République seront connus d'ici le 15 avril, conformément aux dispositions de l'article 20 de la Constitution.

Les inscriptions sur les listes électorales se poursuivent en vue des prochaines échéances législative, municipale et présidentielle.

Le Conseil Constitutionnel : Le Président et les membres du Conseil Constitutionnel nommés le 7 février 2018 par le Président de la République ont prêté serment le 6 mars 2018 à Yaoundé.

Budget de l'Etat et Loi de Finances 2018 : Le budget de l'Etat pour l'exercice 2018 a été arrêté à 4.513,5 milliards de F.CFA, en augmentation de 139,7 milliards par rapport à 2017.

La Loi de Finances pour l'exercice 2018 a été adoptée dans un contexte caractérisé par un souci de modernisation du dispositif fiscal existant et d'ouverture du Cameroun aux mécanismes internationaux de lutte contre l'évasion fiscale.

A la lecture de la Loi de Finances, il apparaît que le législateur fiscal entend renforcer les mécanismes d'imposition existants et poursuivre les actions répressives entreprises depuis trois ans

La même tendance est perceptible au plan douanier avec la réforme des régimes suspensifs et des régimes économiques, ainsi que la conformation des mesures inédites telles que la taxation des logiciels téléchargés.

APE : Alors que les pertes en recettes douanières du fait de l'entrée en vigueur des APE en 2016 sont estimées à 2,6 milliards de F.CFA, la BAD pense que le Cameroun pourrait améliorer ses performances au cours de l'année 2018 grâce à l'effet conjugué de l'augmentation des exportations vers l'Union européenne suite à ces APE et à l'offre accrue d'énergie résultant de la mise en production de nouveaux barrages hydroélectriques.

Agriculture : Le Cameroun et la Banque Mondiale vont investir 50 milliards de F.CFA dans des projets de développement des filières maïs, sorgho et manioc.

Eau potable : Le contrat d'affermage attribué en 2007 à la CDE, entreprise de droit camerounais contrôlée par un consortium marocain, n'a pas été renouvelé. En conséquence, Camwater (Cameroon Water Utilities) a repris l'activité.

Energie: L'entreprise camerounaise « Hydro Mékin » programme l'entrée en production du barrage Mékin (15MW) en avril 2018.

Le Cameroun va bientôt produire du gaz naturel liquéfié à partir d'un méthanier converti en usine flottante.

ENE0 a mis en service le 25 janvier 2018, sa première centrale hybride thermique-solaire.

Le barrage hydroélectrique de Memve'ele a été partiellement réceptionné le 8 février 2018.

Port de KRIBI : Mise en exploitation officielle du Port Autonome de Kribi avec l'arrivée du premier bateau ayant à son bord 8 500 containers le 2 mars 2018.

Coupe d'Afrique des Nations: Le Cameroun se prépare à accueillir la CAN de Football en 2019.

II. ACTIVITES ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

L'exercice 2017 a été marqué par :

- le lancement de l'eau minérale « Vitale », 1,5 L au mois d'août 2017 et de l'eau Vitale 10 L au mois d'octobre 2017 ;
- l'arrêt de l'eau Tanguï Citron 0,5 L et 1,5 L au mois de mai 2017 et le maintien de l'eau Tanguï Citron 1 L ;
- l'arrêt de l'eau Tanguï en bidon de 10 L en octobre 2017 ;
- l'arrêt de l'eau Tanguï Fraise au mois de mars 2017 ;
- la reprise par SABC de la totalité de l'activité de distribution des produits SEMC à compter du 1er juillet 2017 avec un prix de vente sans remises ;
- le départ du DG de SEMC et la reprise de la fonction de DG par le DG de SABC.

A. PRODUCTION

Le volume produit pour l'exercice 2017 a été de 554.360 hectolitres, tous produits confondus. Il apparaît donc une régression en volume de 22,7% par rapport à 2016.

B. ACTIVITÉS COMMERCIALES

1. Marché global

La terrible guerre des prix sur le marché des eaux minérales s'est traduite par le retour à une concurrence frontale entre SEMC et Source du Pays qui a acquis NABCO (O'Pur), tandis que SEMME a disparu et que SANO ne doit sa survie qu'aux promotions permanentes de ses produits. Le format phare du marché (le pack de 6 x 1,5 litre) se vend désormais à 1.300 F.CFA voire 1.000 F.CFA en promo (O'Pur).

Ce marché, estimé à près de 2.200.000 hl d'après l'agence Nielsen, serait en progression de 6 % par rapport à 2016.

2. Produits SEMC : ventes à fin décembre 2017

Sur le marché des eaux embouteillées, 518 703 hl ont été vendus. Il apparaît donc une régression de 26,37 % par rapport à 2016, principalement en raison de l'arrêt des ventes ex Works et du temps nécessaire au transfert sur le circuit de distribution de SABC ainsi qu'au retard du lancement de l'eau « Vitale », à une concurrence toujours très forte en termes de promotion, à l'arrêt des achats d'ECOLOG sur la RCA (suite à une production locale d'eau en RCA) et au déclin du parfum citron.

Notre nouvelle marque « Vitale » qui a bénéficié d'une stratégie efficace et dont le lancement réussi en octobre 2017 sur les villes urbaines du grand Sud uniquement en format 1,5 L, joue parfaitement son rôle d'eau d'entrée de gamme avec le meilleur rapport qualité/prix du marché (hors promotion). L'eau « Vitale » a permis de réaliser des volumes additionnels depuis son lancement et d'inverser la tendance baissière de nos PDM en Eaux Minérales. Le Lancement récent du format Vitale en bidon 10 litres est également un succès.

3. Concurrence

Source du Pays, toujours plus agressif en termes de prix et grâce à ses désormais deux marques Supermont et O'Pur, maintient son leadership sur le marché avec 61,7% de parts de marché.

Il a par ailleurs lancé le format 20 litres avec fontaine pour intensifier la consommation à domicile et dans les lieux publics.

Enfin il a également lancé le parfum citron dont la qualité médiocre a accélérée le déclin de ce parfum auprès des consommateurs.

SANO a animé l'année 2017 avec des promotions consistant en une baisse de prix à 1.250 F.CFA le pack de 1,5 L, ce qui lui a permis de revenir sur le chemin de la croissance avec une part de marché de 9.1%, soit une augmentation de 3%.

C. INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés en 2017 s'élèvent à 1.050 M F.CFA. Ils ont principalement été consacrés à l'acquisition de housses, au traitement des eaux et aux travaux sur le nouveau Forage numéro 4.

D. PERSONNEL

Les effectifs ont légèrement diminué de -2,7% au cours de l'exercice 2017, passant de 73 salariés à la clôture de l'exercice précédent à 71 au 31 décembre 2017. Désormais, la charge liée à la direction générale est assumée par le DG de SABC.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 547-1 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, les Actionnaires sont informés qu'aucun salarié n'est propriétaire d'actions de la Société 31.12.2017.

E. RESULTATS FINANCIERS

Les Etats financiers de synthèse ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Il est précisé que la Société appliquera le nouveau référentiel comptable SYSCOHADA à compter du 1er janvier 2018. L'application du nouveau référentiel n'aura pas d'impact significatif sur les comptes de la Société.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos s'établit à 5 987 M F.CFA en diminution de 35,70% par rapport à l'exercice précédent pour lequel il s'élevait à 9 311 M F.CFA.

La valeur ajoutée dégagée en 2017 s'établit à 1 409 M F.CFA (23,5% du chiffre d'affaires) contre 2 578 M F.CFA (27,68% du chiffre d'affaires) lors de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 7 932 M F.CFA contre 9 327 M F.CFA lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à - 497 M F.CFA contre 192 M F.CFA lors de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt s'élève à -778 contre -80 lors de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice est de - 936 862 422 M F.CFA contre - 315 996 336 M F.CFA pour l'exercice précédent.

III. PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les états financiers de synthèse tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte nette de 936.862.422 F.CFA.

Nous vous proposons d'affecter le résultat net de l'exercice 2017 soit la perte nette de 936.862.422 F.CFA au report à nouveau dont le solde débiteur passerait de 202.070.036 F.CFA en 2016 à 1.138.932.458 F.CFA.

Par conséquent, aucune distribution de dividende ne pourra être réalisée.

IV. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU PRÉSENT RAPPORT

Conformément à l'article 138 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous vous informons qu'à la suite du Groupe CASTEL, notre Actionnaire majoritaire (SABC) a adopté un Code de conduite que votre Société a également décidé d'adopter. Son objectif est de mettre en œuvre un programme de conformité visant essentiellement à prévenir les risques de corruption et de trafic d'influence. Nous vous précisons que ce code entrera en vigueur courant 2018 au sein de notre Société. Il conviendra de prendre les mesures nécessaires pour une diffusion optimale de ce Code et le rendre opposable à tous nos employés.

Nous vous précisons en outre que dans le cadre du programme de conformité, d'autres dispositifs seront mis en place dans les prochains mois :

- la création d'un comité d'éthique au sein de votre Société. Ce comité d'éthique sera, en principe, composé de trois à cinq personnes (du Directeur Général et de deux à quatre Référents Etiques Locaux) et aura notamment pour rôle de s'assurer de la communication du code de conduite et de son bon respect au sein de notre Société ;
- l'instauration d'un dispositif d'alerte interne destiné à permettre le recueil des signalements émanant d'employés de votre Société et relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au code de conduite dont ils pourraient être témoins ;
- la création d'une cartographie des risques, qui constitue le socle de la stratégie de la gestion des risques au sein du Groupe. Elle prendra la forme d'une documentation régulièrement actualisée et destinée à identifier, analyser et hiérarchiser les risques d'exposition du Groupe et de notre Société à des sollicitations externes aux fins de corruption ;
- la mise en place de procédures d'évaluation de la situation des tiers (clients, fournisseurs de premier rang et intermédiaires) au regard de la cartographie des risques ;
- la mise en place de procédures de contrôles comptables, internes ou externes, destinées à s'assurer que les livres, registres et comptes ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence ;
- l'organisation de formations destinées aux cadres et aux personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence ; et

- la mise en place d'un dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre.

Nous vous remercions en conséquence de prendre acte de cette information.

V. PREVISIONS POUR L'EXERCICE 2018

Anticipant le maintien de la croissance du marché de l'eau et une reprise de parts de marché grâce au réseau de distribution de SABC, au développement des ventes de l'eau « Vitale » en entrée de gamme, au repositionnement graduel de Tangui en eau Premium, les prévisions de ventes pour 2018 ont été établies à hauteur de 745 394 hls (en hausse de 34,5%), pour un chiffre d'affaires prévisionnel de 8 358 M F.CFA (en hausse de 39,6%). Comme convenu, SABC assure l'intégralité de la distribution des marques de SEMC alors que celle-ci se concentre sur la compétitivité et la productivité de son usine.

Dans ces conditions, la production courante augmenterait de 38,4%.

Avec une prévision de stabilité des charges variables et de baisse des autres charges d'exploitation, le résultat net attendu serait de -68 M F.CFA après une prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 202 M F.CFA.



Nous vous informons que le mandat du Cabinet ECA/Ernst & Young, commissaire aux comptes titulaire et celui de Monsieur William NGWA, commissaires aux comptes suppléant, viennent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Nous vous proposons en conséquence de renouveler le mandat du Cabinet ECA/Ernst & Young, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et celui de Monsieur William NGWA, en qualité de commissaires aux comptes suppléant, et ce pour une durée de six exercices.

Nous vous informons de la cooptation de Monsieur Parfait NGOE en remplacement de Monsieur Polycarpe ATEBA au conseil d'administration du 24 novembre 2017 et vous proposons de ratifier sa cooptation pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.



Conformément aux dispositions légales, il va vous être donné lecture des rapports général et spécial de vos Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2017 conformément aux dispositions de l'article 140 de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Economique. Vous aurez à approuver les termes et conclusions du rapport spécial et les conventions qui y sont mentionnées.



Conformément aux dispositions légales, le Rapport du Président mentionné aux articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique est annexé au présent rapport de gestion.



Les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux.

Nous renouvelons à tous les membres de notre personnel nos remerciements pour le travail et le dévouement qu'ils continuent d'apporter à la Société.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOCIÉTÉ DES EAUX MINÉRALES DU CAMEROUN

« SEMC »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 1.924.730.000 F.CFA
Siège social : 77 Rue du Prince Bell, BP 4036, Douala, Cameroun
RCCM : DLA/1979/B/06568



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE



Messieurs,

Conformément aux 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme de l'OHADA révisé relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique entré en vigueur le 5 mai 2014 (l'« **Acte Uniforme** »), la Présidente du Conseil d'Administration soumet le présent rapport au Conseil d'Administration du 6 avril 2018.

I – MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux règles de l'Acte Uniforme et aux articles 25 et 26 des Statuts de SEMC qui décrivent en détail les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales, tout actionnaire peut participer aux assemblées générales, par lui-même, par mandataire ou en votant par correspondance.

Les administrateurs non actionnaires peuvent également y participer avec voix consultative.

II – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme et aux stipulations statutaires, les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire et le conseil d'administration peut, procéder à des nominations provisoires.

Le Conseil est composé de trois membres au moins et quinze membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par l'Acte Uniforme, en cas de fusion.

La durée de leurs mandats est de six années, et ils sont rééligibles.

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'Administration de SEMC était composé de dix administrateurs :

- Madame Aïssatou YAOU, Présidente du Conseil d'Administration ;
- Monsieur André SIAKA, Administrateur et membre du Comité d'Audit ;
- Monsieur Guy DE CLERCQ, Administrateur et membre du Comité d'Audit ;

- la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (« SABC »), Administrateur, dont le représentant permanent Monsieur Emmanuel DE TAILLY ;
- Monsieur Michel PALU, Administrateur ;
- Monsieur Jean-Claude PALU, Administrateur ;
- la Société Nationale d'Investissement du Cameroun (« SNI »), Administrateur, dont le représentant permanent est Madame Yvette NGBWA BALA ;
- Monsieur Parfait NGOE, Administrateur ;
- Monsieur Mathurin DOUMBE EPEE, Administrateur et membre du Comité d'Audit ;
- Monsieur Gil MARTIGNAC, Administrateur.

III – MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Les mandats et fonctions exercés dans les sociétés du groupe SABC au Cameroun par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont les suivants :

- **Mme Aïssatou YAOU :**
 - Mandats et fonctions chez SEMC : Présidente du Conseil d'Administration.
 - Autres mandats et fonctions : Administrateur de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun.
- **M. André SIAKA :**
 - Mandats et fonctions chez SEMC : Administrateur et membre du Comité d'Audit.
 - Autres mandats et fonctions : Administrateur de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun et Président du Conseil d'Administration de la Société Camerounaise de Verrerie.
- **M. Guy DE CLERCQ :**
 - Mandats et fonctions chez SEMC : Administrateur et membre du Comité d'Audit.
 - Autres mandats et fonctions : Administrateur de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun et Administrateur de la Société Camerounaise de Verrerie.
- la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun « SABC », représentée par **M. Emmanuel DE TAILLY :**
 - Mandats et fonctions de M. Emmanuel DE TAILLY chez SEMC : Représentant permanent de SABC et Directeur Général.
 - Autres mandats et fonctions de M. Emmanuel DE TAILLY : Directeur Général de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun, et Représentant permanent de SABC, elle-même Administrateur de la Société Camerounaise de Verrerie.
- **M. Michel PALU :**
 - Mandats et fonctions de M. Michel PALU chez SEMC : Administrateur.
 - Autres mandats et fonctions de M. Michel PALU : Président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun et Administrateur de la Société Camerounaise de Verrerie.
- **M. Jean-Claude PALU :**
 - Mandats et fonctions chez SEMC : Administrateur.

- Autres mandats et fonctions : Administrateur de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun et Président Directeur Général de la Société d'Applications Techniques au Cameroun.
- la Société Nationale d'Investissement du Cameroun « SNI », représentée par **Mme Yvette NGBWA BALA** :
 - Mandats et fonctions de Mme Yvette NGBWA BALA chez SEMC : Représentant permanent de SNI.
 - Autres mandats et fonctions de Mme Yvette NGBWA BALA : Administrateur de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun.
- **M. Parfait NGOE** :
 - Mandats et fonctions chez SEMC : Administrateur.
 - Autres mandats et fonctions : Administrateur de la Société Camerounaise de Verrerie.
- **M. Mathurin DOUMBE EPEE** :
 - Mandats et fonctions chez SEMC : Administrateur et membre du Comité d'Audit.
 - Autres mandats et fonctions : Aucun autre mandat dans les sociétés du groupe SABC au Cameroun.
- **M. Gil MARTIGNAC** :
 - Mandats et fonctions chez SEMC : Administrateur.
 - Autres mandats et fonctions : Administrateur de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun, et Administrateur de la Société Camerounaise de Verrerie.

IV – CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme et aux stipulations des Statuts, le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que nécessaire. Les Administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par la Présidente du conseil d'administration, par tous moyens, même verbalement, au lieu de réunion désigné dans la convocation. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié, au moins, de ses membres sont présents. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de la séance est prépondérante.

Conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme, le Conseil détermine les orientations de l'activité de SEMC et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de SEMC et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède en outre aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du Conseil sont fixées par les Statuts de SEMC et son fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Pour chaque conseil d'administration, un ordre du jour de la réunion est établi et adressé à chaque administrateur avec sa convocation. En outre, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Les séances du conseil d'administration sont présidées par la Présidente du conseil d'administration et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, les séances sont présidées par l'Administrateur possédant le plus grand nombre d'actions ou, en cas d'égalité, par le doyen en âge. Le Conseil peut désigner, à chaque séance, un Secrétaire, lequel peut être choisi même en dehors de ses membres.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs à partir d'une information complète et avec le souci de centrer les échanges sur les questions importantes.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux qui sont soumis à l'approbation du conseil d'administration lors de la séance suivante afin d'être signés par le Président de la séance et un administrateur.

Toutes les prescriptions légales et réglementaires rappelées ci-dessus ont été respectées au cours de l'exercice 2017, durant lequel le Conseil s'est réuni à deux reprises, le 12 avril et le 24 novembre 2017.

A l'exception de la réunion du 24 novembre 2017 à laquelle M. ATEBA n'a pas participé, tous les administrateurs ont participé auxdites sessions, soit par eux-mêmes soit par mandataire, soit en leur qualité propre, soit en qualité de représentant permanent de l'administrateur personne morale, permettant ainsi au conseil d'administration de se tenir et de délibérer dans le respect des conditions de quorum et de majorité prescrites.

Le procès-verbal des délibérations du conseil du 12 avril 2017 a été approuvé par le conseil d'administration du 24 novembre 2017 et signé par le Président de la séance et un administrateur, puis inséré dans le registre spécial prévu à cet effet. Celui du 24 novembre 2017 sera soumis à l'approbation du présent Conseil d'Administration.

Les conseils d'administration tenus au cours de l'exercice 2017 se sont prononcés sur les points ci-après :

Séance du 12 avril 2017

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil d'Administration,
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations faites à la dernière réunion du Conseil d'administration
- Activité de la Société et arrêté des états financiers de synthèse de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016 et clôturé le 31 décembre 2016,
- Proposition d'affectation du résultat,
- Mandats d'administrateurs,
- Arrêté des termes du rapport de gestion (incluant le rapport du Président du Conseil) et du texte des résolutions,
- Rapport du Comité d'Audit,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- Conventions réglementées,
- Questions diverses.

Séance du 24 novembre 2017

1. Démission d'un administrateur et cooptation d'un administrateur
2. Démission du Directeur Général et nomination d'un nouveau Directeur Général
3. Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil d'Administration
4. Suivi des recommandations du précédent Conseil d'Administration
5. Exposé au Conseil d'Administration
 - Situation générale

- Activité de la Société au 30 septembre 2017
 - Prévisions au 31 décembre 2017
 - Objectifs budgétaires 2018
6. Questions diverses
- Point sur la dématérialisation des titres

V – LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur Général assure la direction générale de la société. Il la représente dans ses rapports avec les tiers.

Pour l'exercice de ces fonctions, il est investi des pouvoirs les plus étendus qu'il exerce dans les limites de l'objet social, sous réserve de ceux expressément attribués aux assemblées générales ou spécialement réservés au conseil d'administration par des dispositions légales ou statutaires.

Dans ses rapports avec les tiers, il engage la société par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil d'Administration n'a pris aucune décision limitant les pouvoirs du Directeur Général.

VI – PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations et avantages des mandataires sociaux sont déterminés conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leurs activités et à titre d'indemnités de fonction, une somme fixe annuelle qu'elle détermine souverainement.

Le Conseil d'Administration répartit ensuite les indemnités de fonction entre ses membres comme il l'entend.

VII – REMUNERATION ET AVANTAGE DE TOUTE NATURE VERSES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le montant global net des indemnités de fonction allouées au conseil d'administration par l'assemblée générale a été de 13.500.000 F.CFA. Aucun administrateur n'a reçu d'avantage en nature.

Au cours de l'exercice 2017, aucun mandataire social ne s'est vu attribuer de titre de capital, de titre de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titre de créances.

VIII – ENGAGEMENT PRIS AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Aucun engagement n'a été pris par SEMC au bénéfice de ses mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017. De même, le Conseil d'Administration n'a pas été saisi pour se prononcer sur une convention règlementée entre l'entreprise et ses dirigeants ou leurs préposés.

IX – APPLICATION D'UN CODE DE GOUVERNANCE

Il n'a été porté aucun Code de Gouvernance à la connaissance de SEMC.

X – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Les procédures de contrôle interne mises en place par SEMC ont pour but de s'assurer de la fiabilité des états financiers de synthèse et de sa gestion financière, et de maîtriser les risques inhérents à son activité.

Les activités et les résultats de ce processus de contrôle interne et de management des risques sont contrôlés par le Comité d'Audit.

L'organisation du contrôle interne et de gestion des risques qui s'effectue dans le cadre du contrat d'assistance administrative et de gestion du 14 Juin 1990 entre SEMC et SABC, s'articule de la façon suivante :

• Organisation et procédures de contrôle interne

Le suivi de la gestion de SEMC est assuré par la Direction du Contrôle de Gestion et du Budget de la SABC, qui établit les budgets et prévisions à court et moyen terme, analyse les écarts de réalisation, élabore les tableaux de bord pour la Direction Générale, et assure un suivi de la rentabilité des activités.

Le contrôle interne est assuré par les auditeurs internes qui sont placés sous la responsabilité de Madame Michele FEZE, Chef du Département Audit de SABC.

Les auditeurs internes interviennent à la demande du Directeur Général pour accomplir des missions de contrôle spécifiques à une opération ponctuelle ou interviennent de manière inopinée.

Les auditeurs internes contrôlent principalement les flux de production et les actifs composant le patrimoine de SEMC. Ils s'appuient sur des procédures usuelles pour accomplir leurs missions.

Les contrôles internes effectués par les auditeurs internes sont complétés par l'intervention des commissaires aux comptes sur les états financiers de synthèse semestriels et annuels.

Le suivi de leurs recommandations a permis à l'entreprise d'élaborer des états financiers fiables et conformes aux prescriptions légales et réglementaires en la matière pour les entreprises dont les titres sont inscrits sur une place boursière. Leur certification sans réserve justifie la bonne qualité de l'information financière de l'entreprise et la mise en œuvre de bonnes pratiques édictées.

• Procédures de gestion des risques

Afin d'identifier et d'évaluer les principaux risques auxquels SEMC peut être confrontée, une cartographie des risques a été développée au niveau de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun et couvre l'ensemble du Groupe SABC et ses filiales, dont SEMC.

Les procédures suivies pour effectuer les contrôles sont les suivantes :

- procédures de suivi des actifs et passifs à court terme ou exigibles : celles-ci consistent à effectuer des inventaires des stocks et des immobilisations. Elles sont validées par la Direction Générale de SEMC.
- procédures spécifiques de maîtrise des fraudes ou erreurs.

Les risques peuvent être détectés et évalués grâce aux contrôles suivants :

- contrôle des actifs circulants (clients, débiteurs divers) : le personnel en charge du contrôle de gestion suit l'évolution des encours clients chaque mois.
- contrôle du passif circulant (fournisseurs, état, personnel, créditeurs divers).
- contrôle des opérations de trésorerie : au regard des risques importants que peuvent concentrer ces opérations, les rapprochements bancaires sont établis dans des délais raisonnables et sont supervisés par une personne de niveau cadre. Les tables de délégations de signatures sont étroitement contrôlées.

Les risques de nature juridique sont suivis par un service dédié. Les risques inhérents à l'exploitation et aux opérations de SEMC sont couverts par des assurances spécifiques.

- ***Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière***

Afin d'élaborer l'information financière et comptable destinée aux actionnaires, il a été mis en place l'organisation suivante :

La production des informations comptables et financières de SEMC est assurée par la Direction Administrative et Financière de SABC qui est sous la responsabilité de Monsieur Julien GARIN (Directeur Administratif et Financier), dans le cadre du contrat d'assistance administrative et de gestion ci-dessus cité.

Cette Direction assure également la gestion de la trésorerie de SEMC.

Les systèmes informatiques de gestion reposent sur des progiciels du marché (ERP M3 développé par l'éditeur INFOR) et sur des logiciels développés en interne pour répondre aux besoins périphériques des deux premiers.

L'ensemble de ces systèmes a fonctionné normalement et de manière stable tout au long de l'exercice 2017. Les informations fournies sont fiables et sécurisées.

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRICEWATERHOUSECOOPERS
BP 5689 DOUALA

ECA – ERNST & YOUNG CAMEROUN
BP 4456 DOUALA

Commissaires aux comptes

SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN (SEMC)
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires de la
Société des Eaux Minérales du Cameroun
 « SEMC »
 Douala

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Société des Eaux Minérales du Cameroun tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir une situation nette de FCFA 1 417 366 142, y compris une perte de FCFA 936 862 422 pour l'exercice;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

1. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion

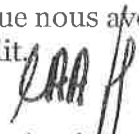
Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société des Eaux Minérales du Cameroun, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultat, le tableau financier des ressources et emplois pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état annexé comprenant le résumé des principales méthodes comptables ainsi que d'autres informations complémentaires relatives aux Etats Financiers.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et celui qui encadre le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis par la direction et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

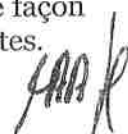
Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.



2. AUTRES INFORMATIONS ET VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET LES REGLEMENTS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

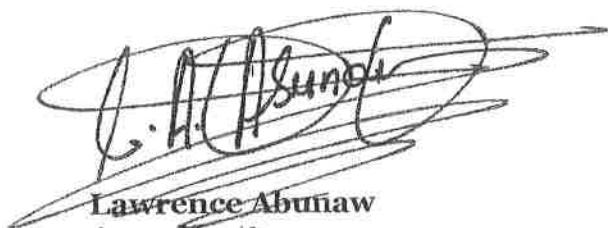
Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi et les règlements, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Douala, le 30 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers



Lawrence Abunaw
Associé
Expert-Comptable agréé CEMAC

ECA – Ernst & Young Cameroun



Marcel Tchagongom
Associé
Expert-Comptable agréé CEMAC

ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos observations importantes, y

compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

BILAN – ACTIF

Réf.	ACTIF	Libellé	31/12/2017			31/12/2016
			Brut	Amortissements/Provisions	Net	Net
	ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1				
AA	Charges immobilisées	2	7 018 175	7 018 175		
AX	Frais d'établissement	3	7 018 175	7 018 175		
AB	Charges à répartir	4				
AC	Primes de remboursement des obligations	5				
AD	Immobilisations incorporelles	6	33 897 183	23 551 540	10 345 643	12 135 606
AE	Frais de recherche et de développement	7				
AF	Brevets, licences, logiciels	8	33 897 183	23 551 540	10 345 643	12 135 606
AG	Fonds commercial	9				
AH	Autres immobilisations incorporelles	10				
AI	Immobilisations corporelles	11	16 718 053 282	8 851 727 143	7 866 326 139	8 625 956 962
AJ	Terrains	12	69 353 914		69 353 914	69 353 914
AK	Bâtiments	13	743 742 511	510 919 853	232 822 658	39 921 024
AL	Installations et agencements	14	1 975 476 945	926 079 595	1 049 397 350	1 414 781 775
AM	Matériel	15	13 541 642 775	7 073 231 094	6 468 411 681	6 988 223 909
AN	Matériel de transport	16	387 837 137	341 496 601	46 340 536	113 676 340
AP	Avances et acomptes versés sur	17				
AQ	Immobilisations financières	18	24 799 000	1 924 000	22 875 000	22 875 000
AR	Titres de participation	19	1 000 000	1 000 000		
AS	Autres immobilisations financières	20	23 799 000	924 000	22 875 000	22 875 000
AW	(I) dont H.A.O. : Brut	21				
	Net	22				
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	23	16 783 767 640	8 884 220 858	7 899 546 782	8 660 967 568
	ACTIF CIRCULANT	24				
BA	Actif circulant H.A.O.	25				
BB	Stocks	26	2 219 881 395	624 873 394	1 595 008 001	1 542 892 910
BC	Marchandises	27				
BD	Matières premières et autres approvisionne	28	2 085 553 802	624 873 394	1 460 680 408	1 459 805 776
BE	En-cours	29				
BF	Produits fabriqués	30	134 327 593		134 327 593	83 087 134
BG	Créances et emplois assimilés	31	832 465 017	43 722 228	788 742 789	809 823 711
BH	Fournisseurs, avances versées	32	162 874 726	4 451 132	158 423 594	183 756 150
BI	Clients	33	435 135 451		435 135 451	300 296 269
BJ	Autres créances	34	234 454 840	39 271 096	195 183 744	325 771 292
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	35	3 052 346 412	668 595 622	2 383 750 790	2 352 716 621
	TRÉSORERIE-ACTIF	36				
BQ	Titres de placement	37				
BR	Valeurs à encaisser	38	250 000		250 000	450 000
BS	Banques, chèques postaux, caisse	39	40 267 217		40 267 217	948 641 617
BT	TOTAL TRÉSORERIE-ACTIF (III)	40	40 517 217		40 517 217	949 091 617
BU	Écarts de conversion-Actif (IV) (perte probable de change)	41				
BZ	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	42	19 876 631 269	9 552 816 480	10 323 814 789	11 962 775 806

BILAN-PASSIF

BILAN – PASSIF

Réf.	PASSIF (avant répartition)	Ligne	31/12/2017	31/12/2016
	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES	1		
CA	Capital	2	1 924 730 000	1 924 730 000
CB	Actionnaires capital non appelé	3		
CC	Primes et Réserves	4	429 498 564	745 494 900
CD	Primes d'apport, d'émission, de fusion	5	400 000 000	400 000 000
CE	Écarts de réévaluation	6	1 620 000	1 620 000
CF	Réserves indisponibles	7	226 598 722	226 598 722
CG	Réserves libres	8	3 349 878	3 349 878
CH	Report à nouveau + ou -	9	-202 070 036	113 926 300
CI	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	10	-936 862 422	-315 996 336
CK	Autres capitaux propres	11		
CL	Subventions d'investissement	12		
CM	Provisions réglementées et fonds assimilés	13		
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	14	1 417 366 142	2 354 228 564
	DETTES FINANCIÈRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES (I)	15		
DA	Emprunts	16		
DB	Dettes de crédit-bail et contrats assimilés	17		
DC	Dettes financières diverses	18		
DD	Provisions financières pour risques et charges	19	398 886 606	908 221 303
DE	(I) dont H.A.O. : /	20		
DF	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (II)	21	398 886 606	908 221 303
DG	TOTAL RESSOURCES STABLES (I + II)	22	1 816 252 748	3 262 449 867
	PASSIF CIRCULANT	23		
DH	Dettes circulantes H.A.O. et ressources assimilées	24		
DI	Clients, avances reçues	25	118 872 430	313 273 679
DJ	Fournisseurs d'exploitation	26	2 303 516 307	902 169 157
DK	Dettes fiscales	27	154 619 645	229 930 582
DL	Dettes sociales	28	141 661 505	136 916 246
DM	Autres dettes	29	3 786 447 710	4 731 923 702
DN	Risques provisionnés	30		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	31	6 505 117 597	6 314 213 366
	TRÉSORERIE-PASSIF	32		
DQ	Banques, crédits d'escompte	33		
DR	Banques, crédits de trésorerie	34	2 000 000 000	2 000 000 000
DS	Banques, découverts	35	2 444 444	386 112 573
DT	TOTAL TRÉSORERIE-PASSIF (IV)	36	2 002 444 444	2 386 112 573
DU	Écarts de conversion-Passif (V) (gain probable de change)	37		
DZ	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	38	10 323 814 789	11 962 775 806

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

COMPTE DE RESULTAT – CHARGES

COMPTE DE RESULTAT : CHARGES				
Réf.	Rubriques		31/12/2017	31/12/2016
	ACTIVITE D'EXPLOITATION	1		
RA	Achats de marchandises	2		
RB	– Variation de stocks (– ou +)	3		
	<i>(Marge brute sur marchandises voir TB)</i>	4		
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	5	14 940 644	474 439 330
RD	– Variation de stocks (– ou +)	6		
	<i>(Marge brute sur matières voir TG)</i>	7		
RE	Autres achats	8	3 891 481 308	5 239 663 549
RH	– Variation de stocks (– ou +)	9	191 331 826	-863 287 837
RI	Transports	10	37 604 456	55 986 088
RJ	Services extérieurs	11	780 012 074	812 426 649
RK	Impôts et taxes	12	141 213 423	304 737 475
RL	Autres charges	13	145 966 879	797 823 202
	<i>(Valeur ajoutée voir TN)</i>	14		
RP	Charges de personnel(1)	15	918 341 925	884 084 854
	<i>(1) dont personnel extérieur /</i>	16		
RQ	<i>(Excédent brut d'exploitation voir TQ)</i>	17		
RS	Dotations aux amortissements et aux provisions	18	1 811 558 132	1 621 499 986
RW	Total des charges d'exploitation	19	7 932 450 667	9 327 373 296
	<i>(Résultat d'exploitation voir TX)</i>	20		
	ACTIVITE FINANCIERE	21		
SA	Frais financiers	22	280 687 703	271 888 754
SC	Pertes de change	23		
SD	Dotations aux amortissements et aux provisions	24		
SF	Total des charges financières	25	280 687 703	271 888 754
	<i>(Résultat financier voir UG)</i>	26		
SH	Total des charges des activités ordinaires	27	8 213 138 370	9 599 262 050
	<i>(Résultat des activités ordinaires voir UI)</i>	28		
	HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)	29		
SK	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	30	54 159 596	1 872 868
SL	Charges H.A.O.	31		
SM	Dotations H.A.O.	32		
SO	Total des charges H.A.O.	33	54 159 596	1 872 868
	<i>(Résultat H.A.O. voir UP)</i>	34		
SQ	Participation des travailleurs	35		
SR	Impôts sur le résultat	36	159 079 031	237 240 956
SS	Total participation et impôts	37	159 079 031	237 240 956
ST	TOTAL GENERAL DES CHARGES	38	8 426 376 997	9 838 375 874
	<i>(Résultat net voir UZ)</i>	39		

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

COMPTE DE RESULTAT – PRODUITS

COMPTE DE RESULTAT : PRODUITS						
Réf.	Rubriques				31/12/2017	31/12/2016
	ACTIVITÉ D'EXPLOITATION			1		
TA	Ventes de marchandises			2		
TB	MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES			3		
TC	Ventes de produits fabriqués			4	5 987 113 828	9 311 378 081
TD	Travaux, services vendus			5		
TE	Production stockée (ou déstockage)		(+ ou -)	6	51 240 459	-29 091 886
TF	Production immobilisée			7		
TG	MARGE BRUTE SUR MATIÈRES	6 023 413 643	8 807 846 865	8		
TH	Produits accessoires			9	242 899 030	44 684 884
TI	CHIFFRE D'AFFAIRES(1) (TA + TC + TD + TH)	6 230 012 858	9 356 062 965	10		
TJ	(1) dont à l'exportation			11		
TK	Subventions d'exploitation			12		
TL	Autres produits			13	330 074 752	72 350 550
TN	VALEUR AJOUTÉE	1 408 777 459	2 577 533 173	14		
TQ	EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	490 435 534	1 693 448 319	15		
TS	Reprises de provisions			16	666 911 855	43 415 334
TT	Transferts de charges			17	157 114 752	76 642 037
TW	Total des produits d'exploitation			18	7 435 354 676	9 519 379 000
TX	RÉSULTAT D'EXPLOITATION Bénéfice (+); Perte (-)	-497 095 991	192 005 704	19		
	ACTIVITÉ FINANCIÈRE			20		
UA	Revenus financiers			21		
UC	Gains de change			22	3	3
UD	Reprises de provisions			23		
UE	Transferts de charges			24		
UF	Total des produits financiers			25	3	3
UG	RÉSULTAT FINANCIER (+ ou -)	-280 687 700	-271 888 751	26		
UH	Total des produits des activités ordinaires			27	7 435 354 679	9 519 379 003
UI	RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (1) (+ ou -)	-777 783 691	-79 883 047	28		
UJ	(1) dont impôt correspondant	159 079 031	237 240 956	29		
	Hors activités ORDINAIRES (H.A.O.)			30		
UK	Produits des cessions d'immobilisations			31	54 159 896	3 000 535
UL	Produits H.A.O.			32		
UM	Reprises H.A.O.			33		
UN	Transferts de charges			34		
UO	Total des produits H.A.O.			35	54 159 896	3 000 535
UP	RÉSULTAT H.A.O. (+ ou -)	300	1 127 667			
UT	TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS			37	7 489 514 575	9 522 379 538
UZ	RÉSULTAT NET Bénéfice (+); Perte (-)	-936 862 422	-315 996 336	38		
				39		

TAFIRE

TAFIRE SYSTEME NORMAL
PAGE 1/4**TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)**

Dénomination sociale de l'entreprise : SEMC

Sigle usuel : **SEMC**

Adresse : B.P. 4036 DOUALA

N° d'identification fiscale :

Exercice clos le 31/12/2017 Durée (en mois) :

1re PARTIE : DETERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE 31/12/2017**CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)**

CAFG = EBE
 - Charges décaissables restantes } à l'exclusion des cessions
 + Produits encaissables restants } d'actif immobilisés

		E.B.E.	
(SA) Frais financiers	280 687 703	(TT) Transfert de charges d'exploitation	490 435 534
(SC) Pertes de change		(UA) Revenus financiers	157 114 762
(SL) Charges H.A.O.		(UE) Transferts de charges financières	
(SQ) Participations		(UC) Gains de change	3
(SR) Impôts sur le résultat	159 079 031	(UL) Produits H.A.O.	
		(UN) Transferts de charges H.A.O.	
Total (I)	439 766 734	Total (II)	647 550 289

CAFG : Total (II) - Total (I) 207 783 555 XA (N - 1) : 1 260 960 649**AUTOFINANCEMENT (A.F.)**

AF = CAFG - Distributions de dividendes de l'exercice 153 978 400

AF = 207 783 555 XB (N - 1) : 1 106 982 249**VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)**

Var. B.F.E. = Var. Stocks + Var. Créances + Var. Dettes circulantes

Variation des stocks : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)	Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises		OU
(BD) Matières premières	874 632	OU
(BE) En-cours		OU
(BF) Produits fabriqués	51 240 459	OU
(A) Variation globale nette des stocks	52 115 091	OU

		TAFIRE SYSTEME NORMAL PAGE 2/4	
TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)			
<i>(suite)</i>			
Dénomination sociale de l'entreprise : SEMC		Sigle usuel : SEMC	
Adresse :			
N° d'identification fiscale :		Exercice clos le 31/12/2017	
		Durée (en mois) : 12	
Variation des créances: N - (N - 1)		Emplois augmentation (+)	Ressources diminution (-)
(BA) Actif circulant HAO			
(BH) Fournisseurs, avances versées			25 332 556
(BI) Clients	134 839 182	ou	
(BJ) Autres créances		ou	130 587 548
(BU) Ecart de conversion - Actif		ou	
(B) Variation globale nette des créances		ou	21 080 922
Variation des dettes circulantes : N - (N - 1)		Emplois diminution (-)	Ressources Augmentation (+)
(D I) Clients, avances reçues	194 401 249	ou	
(DJ) Fournisseurs d'exploitation		ou	1 401 347 150
(DK) Dettes fiscales	75 310 937	ou	
(DL) Dettes sociales		ou	4 745 259
(DM) Autres dettes	945 475 992	ou	
(DN) Risques provisionnés		ou	
(DU) Ecart de conversion - Passif		ou	
(C) Variation globale nette des dettes circulantes		ou	190 904 231
VARIATION DE B.F.E. = (A) + (B) + (C)		XC	159 870 062
EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)			
ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée			
	31/12/2017	31/12/2016	
Excédent brut d'exploitation	490 435 534	1 693 448 319	
- Var du BFE (- si emplois; + si ressources)(+ou-)	159 870 062	1 424 400 652	
- Production immobilisée			
EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	XD	650 305 596	3 117 848 971

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

2e PARTIE : TABLEAU

Dénomination sociale de l'entreprise : SEMC

Sigle usuel : SEMC

Adresse : B.P. : 4036 DOUALA

N° d'identification fiscale :

Exercice clos le 31/12/2017

12

Réf.		31/12/2017		31 décembre 2016
		Emplois	Ressources	(E -;R +)
	I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice) Croissance interne		////////////////////	
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	8 198 251		
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	1 042 070 268	54 159 896	-697 003 267
	Croissance externe			
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières			
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	1 050 268 519	54 159 896	-697 003 267
FG	II. VARIATION BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. Supra : Var. B.F.E.)		159 870 062	1 424 400 652
FH	A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)	1 050 268 519	214 029 958	727 397 385
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F, H.A.O.) Plus-values à réinvestir			
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS Remboursement (selon échéancier) des emprunts et dettes financières			
FK	B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	836 238 561		727 397 385

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

(suite)

Dénomination sociale de l'entreprise : SEMC

Sigle usuel : SEMC

Adresse :

N° d'identification fiscale : Exercice clos le 31/12/2017

12

Ref	Exercice clos le 31/12/2017		31 décembre 2016
	Emplois	Ressources	(E -;R +)
	V. FINANCEMENT INTERNE		
FL	Dividendes (emplois)/C.A.F.G. (ressources)	207 783 555	1 106 982 249
	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES		
FM	Augmentations de capital par apports nouveaux	//////////	
FN	Subventions d'investissement	//////////	
FP	Prélèvement sur le capital (y compris retraits de l'exploitant)	//////////	
	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS		
FQ	Emprunts		-1 250 000 000
FR	Autres dettes financières	103 548 735	115 302 782
FS	C- RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT	311 332 290	-27 714 969
FT	D- EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C-B)	524 906 271	699 682 416
	VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE		
	Trésorerie nette		
FU	à la clôture de l'exercice + ou -	-1 961 927 227	-1 437 020 956
FV	à l'ouverture de l'exercice + ou -	-1 437 020 956	-2 136 703 372
FW	Variation Trésorerie : (+ si emplois ; - si ressources)	524 906 271	-699 682 416

CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N-1)	Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement	684 776 333	
Variation du B.F. global		159 870 062
Variation de la trésorerie		524 906 271
TOTAL	684 776 333	684 776 333

ETAT ANNEXE

NOTE SUR LES REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société des eaux minérales du Cameroun (SEMC) arrêtés au 31 décembre 2017 ont été établis conformément au plan comptable OHADA.

I - Changement de méthode sur l'exercice 2017 :

Néant.

II - Méthode de présentation appliquée par l'Entreprise pour le cas spécifique de l'exercice 2017 :

Les paragraphes ci-après résument les principales méthodes et règles comptables adoptées.

1 – Immobilisations incorporelles :

– Etudes préalables aux investissements et amortissements :

Elles se définissent comme les études générales commandées à des fournisseurs, et qui ne sont pas spécifiques à des investissements particuliers devant être réalisés.

Elles sont amorties sur cinq ans. La dotation annuelle aux amortissements est défalquée du montant brut, comme le prévoit le plan comptable OHADA.

2 – Immobilisations corporelles et amortissements :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition majorée des frais d'approche.

Elles sont amorties selon le système de l'amortissement linéaire dans les limites admises par le Code Général des Impôts. Les taux pratiqués sont les suivants :

* Bâtiments industriels, commerciaux et sociaux :	5 %
* Constructions légères et de chantier :	20 %
* Maisons d'habitation :	5 %
* Voies de transport, routes :	10 %
* Clôtures :	5 %
* Agencements et aménagements :	10 %
* Véhicules de tourisme :	25 %
* Camions, fourgons, pick-up :	33 %
* Tracteurs, remorques :	20 %
* Vélomoteurs :	25 %
* Chariots élévateurs :	20 %
* Matériel de manutention, palettes :	20 %
* Matériel d'usine :	10 %
* Presses lourdes :	10 %
* Autres matériels et outillages, matériel de laboratoire, matériel de publicité :	20 %
* Matériel et mobilier de bureau :	10 %
* Matériel et mobilier de logement :	10 %
* Matériel de reprographie :	33 %
* Matériel informatique, gros et petits ordinateurs :	25 %

3 – Autres valeurs immobilisées :

3.1. – Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations

Les avances et acomptes aux fournisseurs respectent les mêmes règles comptables que les dettes envers les fournisseurs : (Voir paragraphe 11.1.)

3.2. – Titres

Les titres détenus par SEMC sont essentiellement constitués de participations dans les Sociétés dont la gestion appartient au Groupe BGI.

4 – Stocks

4.1. – Matières premières, consommables, carburants et lubrifiants

Les matières premières, consommables, carburants et lubrifiants sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré majoré des frais accessoires (transport, douane, assurance, contrôle SGS, frais des transitaires).

Les matières premières obsolètes font l'objet d'une provision à 100% de leur valeur en stock. Les matières premières et consommables en stock font l'objet d'une provision théorique calculée en fonction du taux de couverture des consommations selon le barème suivant :

- * couverture de MPC comprise entre 12 et 24 mois : provision de 25%
- * couverture de MPC comprise entre 24 et 36 mois : provision de 50%
- * couverture de MPC comprise entre 36 et 48 mois : provision de 75%
- * couverture de MPC comprise entre 48 et 60 mois : provision de 90%
- * couverture de MPC supérieure à 60 mois : provision de 100%.

Les références obsolètes sont provisionnées à 100%. En accord avec la direction générale, le taux de la provision statistique est revu en fonction de futures obsolescences connues et des mises en production récentes ou futures.

4.2. – Pièces de rechange

Les pièces de rechange sont valorisées également au coût d'achat moyen pondéré. Toutefois, les pièces dites de sécurité (pièces qui sont achetées en même temps que le matériel, ou pièces dont le prix unitaire est au moins égal à 500 000 FCFA) sont immobilisées avec la machine à laquelle elles se rapportent.

Les provisions sont déterminées en fonction de l'ancienneté de chaque article.

Depuis le 31 décembre 2012, le provisionnement des pièces de rechange suit une règle édictée par le Groupe. Cette règle se veut plus en adéquation avec notre gestion des pièces, et se présente comme suit :

- | | |
|--|------------------|
| * article non mouvementé depuis moins de 2 ans : | provision de 0% |
| * article non mouvementé entre 2 ans et 3 ans : | provision de 20% |
| * article non mouvementé entre 3 ans et 4 ans : | provision de 50% |

* article non mouvementé entre 4 ans et 5 ans :	provision de 80%
* article non mouvementé depuis plus de 5 ans :	provision de 100%.

La provision pour dépréciation au 31 décembre 2017 a été calculée selon la règle énoncée ci-dessus.

4.3. - Produits finis

Les stocks de produits finis sont valorisés au prix de revient déterminé à la fin de l'exercice. Ce prix de revient contient les coûts directs de production, hormis les frais généraux qui ne sont pas liés à la production.

En principe, il n'y a pas de provision sur les produits finis. Les produits défectueux sont détruits au fur et à mesure de leur constat.

5 – Créances

5.1. – Clients

Les créances clients sont libellées en Francs CFA, notre clientèle se trouvant exclusivement dans la zone CEMAC (Cameroun, Tchad, Centrafrique, Guinée Equatoriale).

La distribution des produits finis de SEMC est assurée exclusivement par SABC.

5.2. – Autres créances

Les autres créances se composent de six grands groupes :

- les comptes courants des sociétés du groupe,
- les charges pouvant être transférées à des Tiers,
- les ventes occasionnelles de biens à des Tiers,
- les avaries et sinistres mis à la charge de Tiers ou des Assureurs,
- les dossiers d'accidents du travail déposés auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale,
- les avances au Personnel.

Les sommes dues par les employés de SEMC au titre des prêts Mutuelle ont été repris dans les créances sociales. Cette rubrique dans nos livres au 31.12.2017 présente un solde débiteur de F CFA 9 685 000.

Les provisions nécessaires sont constituées pour couvrir les risques d'insolvabilité. En ce qui concerne les accidents du travail, les dossiers déposés auprès de la CNPS de plus de deux ans sont provisionnés à 100 %.

6 – Valeurs disponibles

Les avoirs en banques sont exprimés en Francs CFA sur les relevés bancaires pour les comptes ouverts dans la sous-région, et en Euros, pour les comptes ouverts en Europe.

La comptabilité est tenue en monnaie nationale.

7 – Capital social, primes d’émission et de fusion, réserve légale et réserve générale, report à nouveau

Le capital social est fixé à un milliard neuf cent vingt-quatre millions sept cent trente mille (1 924 730 000) FCFA. Il est divisé en cent quatre-vingt-douze mille quatre cent soixante-treize (192 473) actions de dix mille (10 000) FCFA chacune entièrement libérées.

Les mouvements sur ces postes sont issus des décisions de l’Assemblée Générale.

La première cotation SEMC a eu lieu le 30 juin 2006. Au total, 9 200 actions, soit 20 % du capital, ont été introduites en bourse par suite de cession par la SNI, détentrice initiale.

Le prix de cession au public était de 54 000 FCFA/action. Le dernier cours au 16 Avril 2018 est de 60 998 FCFA.

8 – Provision spéciale de réévaluation

Elle est issue de la réévaluation légale des immobilisations au 30 juin 1985. La condition fiscale de règlement d’un impôt de 2 %, au lieu de l’impôt sur les sociétés à 38,5 % sur la plus-value réalisée, était de réinvestir un montant équivalent à la plus-value en biens durables dans les cinq années suivantes. Ce qui a été fait par SEMC.

Le droit à transfert de cette provision spéciale de réévaluation en réserve générale est obtenu en même temps que la comptabilisation des amortissements sur les biens acquis dans le cadre du réemploi, eux-mêmes traités comme fiscalement non déductibles de l’I.S.

Cette provision a été transférée en réserves générales en 2007, après décision de l’A.G.O. du 20 mars 2007.

9 – Réévaluation légale des immobilisations

La loi de finance 2010 et la circulaire d’application ont précisé les modalités de la réévaluation légale de toutes les immobilisations figurant au bilan au 31 décembre 2010, à l’exception des immobilisations financières et des matériels complètement amortis autres que les bâtiments et les constructions.

Dans ce cadre, la réévaluation a été faite en 2012 et entraîné un écart de réévaluation légale de FCFA 1 006 millions comptabilisé en capitaux propres. Cette somme a été transférée au capital social avant le 31 décembre 2014. Nous avons également respecté l’engagement de réinvestir la plus-value.

10 – Provisions pour charges et pertes

Les charges, pertes et risques couverts par des provisions sont les suivants :

- les litiges avec des Tiers :
 - lorsqu’une condamnation est prononcée à l’encontre de SEMC, la provision constituée est de 100% du montant accordé au Tiers par le Juge.
 - lorsqu’aucun jugement n’a encore eu lieu, la provision est estimée à 10% du montant réclamé par le Tiers.

- les indemnités de départ à la retraite : Elles sont déterminées pour chaque employé sur la base des conventions d'établissement. Elles sont actualisées en tenant compte d'un paiement au moment du départ à la retraite sur la base d'un coefficient d'actualisation de 3 % par an.
- les primes d'ancienneté et les primes de médailles du travail : Elles sont déterminées pour chaque employé sur la base des conventions d'établissement. Elles sont actualisées en tenant compte d'un paiement au moment de la date anniversaire de l'ancienneté ou du droit à la prime pour médaille sur la base d'un coefficient d'actualisation de 3 % par an.

11 – Dettes à court terme

11.1. – Fournisseurs

Les dettes envers les fournisseurs locaux sont libellées en FCFA. Les importations de matières, de pièces de rechange, d'investissements et autres articles stockés sont facturées en Euros. Ces factures sont comptabilisées en FCFA après application de la parité EURO/FCFA.

Les quelques prestations étrangères facturées en devises autres que l'Euro sont comptabilisées en FCFA après conversion au cours du jour de la devise à la date de l'enregistrement.

Les factures à recevoir sont comptabilisées au cours de la devise à la date d'arrêté des comptes.

11.2. – Autres dettes

La même règle relative aux Fournisseurs est appliquée aux autres dettes.

11.3. – Impôts à payer

Ils se décomposent essentiellement en :

- Impôts sur les sociétés : pour le solde de l'impôt à payer au 15 mars de l'année suivante, après déduction des acomptes mensuels versés correspondant à 2,2 % du chiffre d'affaire hors taxes. En application de la loi de finance de 2017, l'impôt sur les sociétés est calculé au taux de 33%. Pour l'IS 2017, compte tenu de son résultat déficitaire, SEMC a été soumise à l'IMF.

- TVA (19,25 %) et prélèvements sur achats (2,0 %) sont à payer le 15 janvier de l'année suivante pour les taxes collectées au mois de décembre.

13 – Situation fiscale

La dernière vérification générale de comptabilité subie par notre société portait sur les exercices 2012 à 2014. Les sommes dues ont été entièrement payées. Les exercices 2015 à 2017, non prescrits, restent ouverts à d'éventuels contrôles fiscaux, non encore annoncés.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN
ET AU COMPTE DE RESULTAT**

TABLEAU 9

9

Désignation de SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN

Adresse 77 RUE PRINCE BELL

Numéro d'Iden M01790000314L

Exercice clos le 31-déc-2017 rée (en mois) : 12

ACTIF IMMOBILISE

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	Lignes	A	AUGMENTATION B			DIMINUTIONS C		D = A + B - C
		Montant brut à l'ouverture d'exercice	Acquisitions Apports Créations	Virements de poste à poste	Suite à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice	Cessions Scissions service	Virement poste à poste	Montant brut à la clôture
RUBRIQUES								
CHARGES IMMOBILISEES : totaux lignes 2 et 3	01	7 018 175						7 018 175
Frais d'établissement et charges à répartir	02	7 018 175						7 018 175
Primes de remboursement des obligations	03							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : lignes 5 à 8	04	25 698 932	8 198 251					33 897 183
Frais de recherche et de développement	05							
Brevets, licences, logiciels	06	25 698 932	8 198 251					33 897 183
Fonds commercial	07							
Autres immobilisations incorporelles	08							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES : lignes 10 à 15	09	15 750 839 131	1 042 070 268			74 856 117		16 718 053 282
Terrains	10	69 353 914						69 353 914
Bâtiments	11	728 267 377	15 475 134					743 742 511
Installations et agencements	12	1 939 462 267	36 014 678					1 975 476 945
Matériel	13	12 641 415 036	975 083 856			74 856 117		13 541 642 775
Matériel de transport	14	372 340 537	15 496 600					387 837 137
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS	15							
IMMOBILISATION FINANCIERES : lignes 17 et 18	16	24 799 000						24 799 000
Titres de participation	17	1 000 000						1 000 000
Autres immobilisations financières	18	23 799 000						23 799 000
TOTAL GENERAL : lignes 1, 4, 9 et 16	19	15 808 355 238	1 050 268 519			74 856 117		16 783 767 640

TABLEAU 10

10

Désignation de SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN

Adresse 77 RUE PRINCE BELL

Numéro d'Iden M01790000314L

Exercice clos le

#####

Durée (en moi: 12

AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES	Lignes	A	B	C	D = A + B - C
		AMORTISSEMENTS CUMULES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS : Amortissements relatifs aux éléments sortis de l'Actif	CUMUL DES AMORTISSEMENTS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
CHARGES IMMOBILISEES	01				
Frais d'établissement et charges à répartir	02		7 018 175		7 018 175
Primes de remboursement des obligations	03				
TOTAUX LIGNES 2 et 3	04		7 018 175		7 018 175
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	05				
Frais de recherche et de développement	06				
Brevets, licences, logiciels	07	13 563 326	9 988 214		23 551 540
Fonds commercial	08				
Autres immobilisations incorporelles	09				
TOTAL (I) : lignes 6 à 9	10	13 563 326	9 988 214		23 551 540
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11				
Terrains	12				
Bâtiments	13	688 346 353	19 161 108	196 587 608	510 919 853
Installations et agencements	14	524 680 492	401 399 103		926 079 595
Matériel	15	5 653 191 127	1 440 736 488	20 696 521	7 073 231 094
Matériel de transport	16	258 664 197	82 832 404		341 496 601
TOTAL (II) : lignes 12 à 16	17	7 124 882 169	1 944 129 103	217 284 129	8 851 727 143
TOTAL (I + II)	18	7 138 445 495	1 954 117 317	217 284 129	8 875 278 683
Total des Dotations de l'exercice			1 961 135 492		

Amortissements réputés différés en période déficitaire

Amortissements antérieurs	Amortissements différés de l'exercice	Amortissements antérieurs différés et imputés sur l'exercice	Amortissements différés à la fin de l'exercice
20 78 755 380	777 783 391	0	856 538 771

TABLEAUX 11 et 12

Tableau 11

11

Désignation de l'entreprise : SOCIÉTÉ DES EAUX MINÉRALES DU CAMEROUN

Adresse : 77 RUE PRINCE BELL

Numéro d'identification : M01790000314L

Exercice clos le

31-déc-2017

Durée (en mois)

12

PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION (1)

RUBRIQUES		MONTANT BRUT A	AMORTISSEMENTS PRATIQUES B	VALEUR COMPTABLE NETTE C = A - B	PRIX DE CESSION D	PLUS- VALUE OU MOINS- VALUE E = D - C
Frais de recherche et de développement	01					
Brevets, licences, logiciels	02					
Fonds commercial	03					
Autres immobilisations incorporelles	04					
Immobilisations incorporelles : Totaux lignes 1 à 4	05					
Terrains	06					
Bâtiments	07					
Installations et agencements	08					
Matériel	09	74 856 117	20 696 521	54 159 596	54 159 896	300
Matériel de transport	10					
Immobilisations corporelles : Totaux lignes 6 à 10	11	74 856 117	20 696 521	54 159 596	54 159 896	300
Titres de participation	12					
Autres immobilisations financières	13					
Immobilisations financières : Totaux lignes 12 et 13	14					
Total : totaux lignes 5, 11 et 14	15	74 856 117	20 696 521	54 159 596	54 159 896	300

(1) Par poste du bilan

Tableau 12

12

Désignation de l'entreprise SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN
 Adresse 77 RUE PRINCE BELL
 Numéro d'identification M01790000314L Exercice clos 131-déc-2017 Durée (en mois) : 12

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

SITUATIONS ET MOUVEMENTS NATURE	Lignes	A Provisions à l'ouverture de l'exercice	B AUGMENTATIONS : DOTATIONS			C DIMINUTIONS : REPRISES			D = A + B - C Provisions à la clôture de l'exercice
			D'exploitation	Financières	Hors Activités Ordinaires	D'exploitation	Financières	Hors Activités Ordinaires	
1. Provisions réglementées	01								
2. Provisions financières pour risques et charges	02	908 221 303	157 577 158		666 911 855			398 886 606	
3. Provisions pour dépréciation des immobilisations	03	1 924 000						1 924 000	
TOTAL (I) : lignes 1 à 3	04	910 145 303	157 577 158		666 911 855			400 810 606	
4. Dépréciations des stocks	05	817 079 852	129 987 182		322 193 640			624 873 394	
5. Dépréciations et risques provisionnés (Tiers)	06	38 350 940	8 139 073		2 767 785			43 722 228	
6. Dépréciations et risques provisionnés (Trésorerie)	07								
TOTAL (II) : lignes 5 à 7	08	855 430 792	138 126 255		324 961 425			668 595 622	
TOTAL (I) + (II)	09	1 765 576 095	295 703 413		991 873 280			1 069 406 228	

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

1. Stocks (BB)

	<u>31/12/2017</u> KFCFA	<u>31/12/2016</u> KFCFA
<i>Matières premières et autres approvisionnements</i>		
Matières consommables	1 244 925	1 780 295
Pièces de rechange	809 381	458 983
Autres approvisionnements	31 248	37 608
Valeur brute	2 085 554	2 276 886
Provisions sur matières premières et autres Approvisionnements	624 873	817 080
Valeur nette (1)	1 460 680	1 459 806
<i>Produits fabriqués et encours</i>		
	<u>31/12/2017</u> KFCFA	<u>31/12/2016</u> KFCFA
Produits fabriqués/finis (i)	134 328	83 087
Valeur brute	134 328	83 087
Provisions (sur les produits fabriqués)	0	0
Valeur nette (2)	134 328	83 087
Valeur totale nette (1) + (2)	1 595 008 =====	1 542 893 =====

- (i) Les produits finis sont constitués principalement de packs Eau Tangui 1,5 L pour FCFA 63 millions, de packs Eau Tangui 1 L pour FCFA 17 millions, de bidons d'Eau Vitale 10 L pour FCFA 15 millions, de packs Eau Vitale 1,5 L pour FCFA 21 Millions, de packs Tangui Citron 1 L pour FCFA 11 millions. Les autres conditionnements représentent 7 millions.

2. Clients (BI & DI)

	31/12/2017	31/12/2016
	KFCFA	KFCFA
<i>(BI) Clients débiteurs</i>		
S.A.B.C	425 376	218 777
DOVV Distribution	0	42 960
Autres clients	9 759	38 560
Valeur brute	435 135	300 296
Provisions	0	0
Valeur nette	435 135	300 296
<i>(DI) Clients créditeurs</i>		
Remises et ristournes accordées (ii)	5 045	229 178
Avances reçues	0	13 295
Autres clients créditeurs (iii)	113 827	70 801
Total	118 872	313 274

(ii) L'arrêt de l'activité Ex-Works et la non atteinte par SABC de ses objectifs de vente en 2017 expliquent la diminution du poste Remises et ristournes accordées.

(iii) Essentiellement constituée de consignations de technifils

3. Autres créances (BJ)

	31/12/2017	31/12/2016
	KFCFA	KFCFA
Impôts et taxes (iv)	144 252	225 363
Avances au personnel	43 473	74 340
Charges constatés d'avance (v)	9 746	18 485
Débiteurs divers (vi)	11 054	11 054
Comptes courants des sociétés du groupe	0	8 195
Autres	25 930	22 234
Valeur brute	234 455	359 671
Provisions	(39 271)	(33 900)
Valeur nette	195 184	325 771

- (iv) Il s'agit principalement de crédits d'impôts relatifs à la TVA pour FCFA 114 millions et à l'IS pour FCFA 56 millions.
- (v) Les charges constatées d'avance sont constituées des charges d'assurance globale dommage de l'année 2018 pour FCFA 9 millions.
- (vi) Les débiteurs divers sont relatifs aux affaires litigieuses du personnel.

4. Trésorerie (BT & DT)

	31/12/2017 KFCFA	31/12/2016 KFCFA
<i>(BT) Trésorerie - Actif</i>		
SGC	26 318	948 127
FORTIS	61	61
CITIBANK	12 337	
Sous-total Banque (a)	38 716	948 188
Chèques à encaisser personnel	250	450
Caisses	1 551	454
Total brut – Trésorerie actif (b)	40 517	949 092
Provision (c)	0	0
Total net –Trésorerie Actif (a) + (b) – (c)	40 517	949 092
<i>(DT) Trésorerie - Passif</i>		
Crédits spots	2 000 000	2 000 000
Sous-total crédits de trésorerie	2 000 000	2 000 000
Découverts bancaires	2 444	386 113
Total net – Trésorerie Passif	2 002 444	2 386 113

5. Provisions financières pour risques et charges (DD)

	31/12/2017 KFCFA	31/12/2016 KFCFA
Provisions pour départ à la retraite	359 350	366 917
Provisions pour risques industriels (vii)	0	300 000
Provisions pour perte de production	0	175 000
Provisions pour risque fiscal	0	20 852
Autres provisions financières pour risques et charges	39 536	45 452
Total	398 886 =====	908 221 =====

(vii) Les provisions pour risques industriels et pour perte de production ont été intégralement reprises sur 2017.

6. Fournisseurs d'exploitation (DJ)

	31/12/2017 KFCFA	31/12/2016 KFCFA
<u>Dettes fournisseurs</u>		
Fournisseurs locaux	195 486	259 311
Fournisseurs Intragroupe SABC	1 281 102	256 377
Fournisseurs Etrangers	495 056	163 367
Bailleurs	30 922	30 922
Fournisseurs, factures non parvenues	254 172	172 948
Autres fournisseurs d'exploitation	46 778	19 244
Total	2 303 516 =====	902 169 =====

7. Dettes fiscales (DK)

	31/12/2017 KFCFA	31/12/2016 KFCFA
	<hr/>	<hr/>
Pénalités sur contrôle fiscal	0	80 484
Prélèvement 1% à payer N-1	11 103	40 822
TVA 19,25% retenue à la source sur achats	8 966	32 953
TSR/Prestations étrangères	23 993	24 741
TVA Retenue à la source sur achats à payer	9 938	12 465
TVA 19,25% Retenue sur remise/ristourne	0	7 633
Autres dettes fiscales	24 193	30 833
Impôt sur les sociétés	57 792	0
Droit d'accise	18 634	0
	<hr/>	<hr/>
Total	154 619	229 931
	=====	=====

8. Dettes sociales (DL)

	31/12/2017 KFCFA	31/12/2016 KFCFA
	<hr/>	<hr/>
Provisions congés	34 779	30 808
CNPS	24 510	36 007
Provisions gratifications	22 148	20 229
Provisions prime sur objectif (viii)	26 677	18 480
Mutuelle	9 430	4 716
Autres dettes sociales	24 119	26 676
	<hr/>	<hr/>
Total	141 662	136 916
	=====	=====

(viii) Une révision de la méthode de calcul suivant les montants réellement payés en 2016 a conduit à revoir la provision sur prime sur objectif à la hausse en 2017.

9. Autres dettes (DM)

	31/12/2017 KFCFA	31/12/2016 KFCFA
Compte courant des sociétés du groupe	3 752 972	4 698 448
Jetons de présence	31 135	31 135
Dividendes à payer	2 340	2 340
Total	3 786 447 =====	4 731 923 =====

RAPPORT SPECIAL

**RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

(ARTICLE 438 DE L'ACTE UNIFORME OHADA)

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2017
(Article 438 de l'Acte Uniforme OHADA)

Aux actionnaires de la
Société des Eaux Minérales du Cameroun
 « SEMC »
 Douala

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité des commissaires aux comptes de votre Société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 de l'Acte Uniforme OHADA, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons des conventions suivantes visées à l'article **438 de l'Acte Uniforme OHADA** :

1- Conventions conclues au cours de l'exercice

Néant

2- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont les effets se sont poursuivis au cours de cet exercice

2.1. Convention d'avance en compte courant entre SABC et SEMC

- Nature et objet : Avance en compte courant de FCFA 5 450 000 000 (cinq milliards quatre cent cinquante millions) consentie à SEMC pour les besoins de financement généraux. La convention a été signée le 30 Novembre 2016.
- Modalités de paiement : Cette avance en compte courant est remboursable à tout moment partiellement ou totalement, à l'initiative de SEMC ou à la demande de SABC dans un délai maximum de 30 jours. Le taux d'intérêt est de 4,95%.
- Personnes concernées :
 - o Mme Aïssatou YAOU : Administrateur de SABC et présidente du Conseil de SEMC ;
 - o Jean Claude PALU : Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
 - o Michel PALU : Président du conseil d'administration de SABC et représentant permanent de SABC au conseil d'administration de SEMC ;



- André SIAKA : Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
 - GUY DECLERCQ : Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
 - Société Nationale d'Investissement du Cameroun : Administrateur de SEMC, Administrateur de SABC et Actionnaire à 10% de SABC et à plus de 10% de SEMC ;
 - SABC Administrateur de SEMC et Actionnaire à plus de 10% de SEMC.
- Charges comptabilisées sur l'exercice : F CFA 191 449 105 (Cent quatre-vingt-onze millions quatre cent quarante-neuf mille cent cinq).

2.2. Assistance administrative et de gestion SABC du 14 juin 1990 Modifié le 12 Février 2009 et le 04 janvier 2013

- Nature et objet : Assistance administrative et de gestion SEMC du 14 juin 1990.
- Modalités de paiement : Le 12 février 2009, l'Assistance administrative SABC est portée de FCFA 14 000 000 par mois à FCFA 25 000 000 (soit FCFA 300 000 000 par an). Le 4 janvier 2013 le montant est passé à 16 666 667 par mois (doit F CFA 200 000 000 par an). Depuis le 01er janvier 2016, le montant est passé à FCFA 8 333 333 par mois (soit FCFA 100 000 000 par an).
- Administrateurs concernés :
 - Mme Aïssatou YAOU : Administrateur de SABC et présidente du Conseil de SEMC ;
 - Jean Claude PALU : Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
 - Michel PALU : Président du conseil d'administration de SABC et représentant permanent de SABC au conseil d'administration de SEMC ;
 - André SIAKA : Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
 - GUY DECLERCQ : Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
 - Société Nationale d'Investissement du Cameroun : Administrateur de SEMC, Administrateur de SABC et Actionnaire à 10% de SABC et à plus de 10% de SEMC ;
 - SABC Administrateur de SEMC et Actionnaire à plus de 10% de SEMC.
- Charges comptabilisées sur l'exercice 2017 : FCFA 100 000 000 (cent millions).

2.3. Contrat de distribution entre SEMC et SABC

- Nature et objet : Contrat de distribution du 1er janvier 2014 des produits SEMC par SABC. L'avenant signé en date du 24 Novembre 2015 a pris effet rétroactivement à compter du 01er juillet 2015. Il précise que les frais de transport des produits de l'usine de SEMC jusqu'à leur livraison dans les dépôts de SABC seront désormais à la charge de SABC.
- Durée : du 01.04.2014 au 31.12.2016, puis tacite reconduction pour une durée indéterminée.

- Administrateurs concernés :
 - o Mme Aïssatou YAOU : Administrateur de SABC et présidente du Conseil de SEMC ;
 - o Jean Claude PALU : Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
 - o Michel PALU : Président du conseil d'administration de SABC et représentant permanent de SABC au conseil d'administration de SEMC ;
 - o André SIAKA : Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
 - o GUY DECLERCQ : Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
 - o Société Nationale d'Investissement du Cameroun : Administrateur de SEMC, Administrateur de SABC et Actionnaire à 10% de SABC et à plus de 10% de SEMC ;
 - o SABC Administrateur de SEMC et Actionnaire à plus de 10% de SEMC.

2.4. Contrat d'assistance générale TECHNIBRA

- Nature et objet : contrat d'assistance générale du 29 juin 2001.
- Durée: du 29.06.2001 au 28.06.2003, puis tacite reconduction pour des périodes d'un an
- Personnes concernées: Mr Guy DE CLERCQ : Administrateur de SEMC et représentant légal de BGI, elle-même Présidente de TECHNIBRA).
- Charges comptabilisées sur l'exercice 2017 : FCFA 25 254 345 (vingt-cinq millions deux cent cinquante-quatre mille trois cent quarante-cinq).

Douala, le 30 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers



Lawrence Abunaw
Associé
 Expert-Comptable agréé CEMAC

ECA – Ernst & Young Cameroun



Marcel Tchagongom
Associé
 Expert-Comptable agréé CEMAC

**RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
(ARTICLE 432 DE L'ACTE UNIFORME OHADA)**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2017
(Article 432 de l'Acte Uniforme OHADA)

Aux actionnaires de la
Société des Eaux Minérales du Cameroun
« SEMC »
Douala

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 432 de l'Acte Uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous portons à votre connaissance, les rémunérations suivantes :

- **Rémunérations exceptionnelles allouées aux administrateurs**

Néant.

- **Remboursement de frais de mission**

Néant.

Douala, le 30 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers



Lawrence Abunaw
Associé
Expert-Comptable agréé CEMAC

ECA – Ernst & Young Cameroun



Marcel Tchagongom
Associé
Expert-Comptable agréé CEMAC

SOCIÉTÉ DES EAUX MINÉRALES DU CAMEROUN
« SEMC »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 1.924.730.000 F.CFA
Siège social : 77 Rue du Prince Bell, BP 4036, Douala, Cameroun
RCCM : DLA/1979/B/06568



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

15 MAI 2018

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration et qui se soldent par une perte nette de 936.862.422 F.CFA.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte nette de 936.862.422 F.CFA au report à nouveau dont le solde débiteur est porté de 202.070.036 F.CFA à 1.138.932.458 F.CFA.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par la loi au titre de l'exercice 2017, approuve les termes et conclusions de ce rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour six exercices le mandat du Cabinet E.C.A/Ernst & Young, Commissaire aux Comptes titulaire, venu à expiration à la présente Assemblée.

Les fonctions du Cabinet E.C.A/Ernst & Young prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirera son mandat, soit en 2024.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour six exercices le mandat de Monsieur William NGWA, Commissaire aux Comptes suppléant, venu à expiration à la présente Assemblée.

Les fonctions de Monsieur William NGWA prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirera son mandat, soit en 2024.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Parfait NGOE, intervenue lors de la séance du Conseil d'Administration du 24 novembre 2017, en remplacement de Monsieur Polycarpe ATEBA pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les fonctions de Monsieur Parfait NGOE prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirera son mandat, soit en 2021.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.



SEMC

CERTIFICATIONS

